

**Bureau Veritas Exploitation SAS**

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : maxime.quinchon@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
365 Bis rue Jules Guesde
59491 VILLENEUVE D ASCQ

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

OBSERVATIONS LEVEES

Rapport de contrôle technique quinquennal d'une installation d'ascenseur soumis au marquage CE

**Intervention du 25/04/2024**

Coordonnées du site : Batiment A - Siege
Nom du site : IVS - Universite de Lille - Sites Grande Region
Latitude : 50.6391
Longitude : 3.1342



Lieu d'intervention : V DAscq - Batiment A
365 Bis rue Jules Guesde
59491 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro d'affaire : 18724810
Référence du rapport : 18724810/43.1.1.R
Rédigé le : 29/04/2024
Par : Maxime QUINCHON
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification du ou des ascenseurs décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par ascenseurs, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chaque ascenseur peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que la réglementation du contrôle technique (arrêté du 7 Aout 2012).

Rappels sur les obligations du propriétaire

Pour la réalisation des vérifications, le propriétaire doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation du contrôle technique.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Le propriétaire doit indiquer au contrôleur technique si l'ascenseur tombe sous la nécessité de prévenir les actes de malveillance portant atteinte au verrouillage de la porte palière. Si aucune information n'est fournie à Bureau Veritas, ce point n'a pas été traité lors cette visite.

L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais. Si cette obligation n'est pas satisfaite, une information sur le rapport rappelle la nécessité de refaire la totalité du contrôle technique.

Pour répondre à l'article R.134-13 du CCH, si Bureau Veritas constate que l'ascenseur contrôlé ne respecte pas les exigences essentielles mentionnées à l'article R. 134-20, une copie de ce rapport sera transmise au ministre chargé de la construction.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le propriétaire décide ou non du maintien en service de chaque ascenseur.

De plus, le cas échéant le propriétaire doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Le propriétaire doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M WILLEMS ALEXANDRE.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

CE : 1



Fiche n° 1 : BÂTIMENT A / HALL ACCUEIL

Marque: SCHINDLER Type: Adhérence n°série: 4009620 n°interne: AM1487X

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / IVS - Université de Lille - Sites Grande Region

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CE

N° interne : AM1487X
Localisation : BÂTIMENT A > HALL ACCUEIL

Marque : SCHINDLER
Type : Adhérence
N° de série : 4009620
Année de mise en service : 2004

Point vérifié	Actions à entreprendre
2.1- Etat général	Installer un dispositif permettant de sortir de la cuvette après une opération de maintenance (avec boîtier d'inspection en cuvette) [Danger concernant les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/105345/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

5.1- Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	Remettre en place un galet de serrure manquant au dernier niveau. [Danger concernant les usagers]
Code Obs. : MQ/250424/104709/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

7.10- Affichage	le marquage CE en cabine et le numéro de l'organisme notifié correspondant sont absents ou illisibles. [Danger concernant les usagers et les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/164204/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

11.1- Parachute cabine pour ascenseurs électriques	Remédier au bruit anormale du parachute lors des mouvement de la cabine particulièrement en descente. [Danger concernant les usagers et les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/105129/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
11.3- Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	Le câble de limiteur frotte sur le support du limiteur, y remédier. <i>[Danger concernant les usagers et les intervenants]</i>
Code Obs. : MQ/250424/105023/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU
13.2- Manoeuvre de secours manuelle	Remettre en état la manœuvre de rappel manuel. <i>[Danger concernant les usagers et les intervenants]</i>
Code Obs. : MQ/250424/105626/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 4009620
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AM1487X

	Type : Adhérence Nature : CE Date de mise en service : 2004	Texte de référence : Art. R.134-11 du CCH et arrêté CT du 7 Août 2012
	Localisation : BÂTIMENT A / HALL ACCUEIL	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M YILDIZ OZKAN

 **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Année de la première étude de sécurité : **2021**

Accès et cheminement

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : **Sans objet**

Toit de cabine

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Cuvette

Risque(s) : **Absence de pêne carré (Enfermement)**

Portes palières

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Caractéristiques

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : **W**
Activité : **ADMINISTRATION**

Catégorie : **5**

Type d'établissement

Type d'établissement : **CODE DU TRAVAIL**

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : **Ascenseur**

Marquage CE : **OUI**

N°CE : **0333**

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 4009620
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AM1487X

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Intégrée à la gaine	Accès à la machinerie : Toit de cabine
Autre accès à la machinerie : Escalier	Accès à la cuvette : Porte palière et échelle

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : variation continue de vitesse
--	--

Caractéristiques générales

Nombre de niveau : 3	Nombre de services : 1
Charge (kg) : 630	Nombre de personnes : 8
Vitesse (m/s) : 1.0	

Suspentes

Suspentes : Câble(s)	Nombre : 6
Diamètre/Pas (mm) : 8.0	

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouvertures latérales	Portes palières : automatiques à ouvertures latérales
---	--

Documents mis à notre disposition par le propriétaire**Etude de sécurité**

Présenté : Oui	Etude de sécurité du : 23/01/2023
Réalisé par : TKE	

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Présenté : Oui	Dossier technique de l'appareil : 2306209
Etat : Incomplet	

Carnet d'entretien

Présenté : Oui	Carnet d'entretien ou rapport d'activité de l'appareil : AM1487X
-----------------------	---

Registre de sécurité

Présenté : Oui	Référence : Registre de sécurité
Etabli par : le chef d'établissement	

Rapport de vérification après travaux

Présenté : Non

Rapport de controle technique suivant r.134-11

Présenté : Non

Déclaration de conformité

Présenté : Non

Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012

Validation : Oui

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 4009620
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AM1487X

Situation administrative de l'installation par rapport aux dispositions exigibles dans le cadre des procédures de mise sur le marché définies par le décret 2016-550 du 03 mai 2016	Statut
1. Marquage CE en cabine accompagné du numéro d'organisme notifié	Absent
2. Déclaration de conformité de l'installation	Non présentée
3. Notice d'instructions	Non présentée

Les documents exigibles et examinés au titre de la procédure de mise sur le marché ne satisfont pas aux dispositions du décret 2000-810 du 24 Août 2000 modifié.

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis	
B.	Documents mis a notre disposition par le propriétaire		5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S	
	B.1	Etude de sécurité	S	6.	Organes de suspension	
	B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	6.1	Caractéristiques	S
	B.3	Carnet d'entretien	S	6.2	Etat général	S
	B.4	Registre de sécurité	S	6.3	Attaches	S
	B.5	Rapport de vérification après travaux	S	6.4	Poulies, pignons, protecteurs	S
	B.6	Rapport de controle technique suivant R.134-11	S	6.6	Affichage	S
	B.7	Déclaration ce de conformité	S	7.	Cabine	
	B.8	Autres documents	S	7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	S
1.	Gaine		7.3	Face(s) de service (jeux)	S	
1.1	Parois de protection	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S	
1.3	Garde-pieds, seuils	S	7.6	Dispositif de verrouillage	S	
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S	
1.5	Eclairage	S	7.8	Eclairage normal	S	
2.	Cuvette		7.9	Ventilation	S	
2.1	Etat général	NS	7.10	Affichage	NS	
2.2	Dispositif d'arrêt	S	7.11	Eclairage de secours	S	
2.3	Dispositif de demande de secours	S	7.12	Garde pieds	S	
2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)	S	8.	Organes de commande en cabine		
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	8.1	Organe de commande	S	
2.6	Eclairage	S	8.2	Dispositif d'arrêt en cabine	S	
3.	Guidages		8.3	Bouton de réouverture des portes	S	
3.1	Eléments de guidage	S	8.4	Dispositif de demande de secours	S	
4.	Equipement des paliers		9.	Toit de cabine		
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S	9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine	S	
4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S	9.2	Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine	S	
4.4	Organes de commande avec voyant	S	9.3	Balustrade	S	
5.	Portes palières		9.4	Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	S	
5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	NS	10.	Contrepoids - organes de compensation		
5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S	10.1	Eléments constitutifs du contrepoids	S	
5.3	Déverrouillage de secours	S	10.2	Eléments constitutifs des organes de compensation	S	
			11.	Dispositif de sécurité		
			11.1	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	NS	
«Référentiel» V 7			«Référentiel» V 7			

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 4009620
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AM1487X

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	NS	13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S
11.4	Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée	S	14.	Electricité de l'ensemble de l'installation	
11.6	Butée ou limiteur cabine (maintenance)	S	14.1	Interconnexion des masses métalliques, circuit de terre	S
11.8	Organe de liaison (position cabine)	S	14.2	Etat général des éléments constitutifs, protection des circuits, disjoncteur etc...	S
11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S	14.3	Protection contre les contacts directs	S
11.10	Limiteur de course inspection	S	16.	Conformité de l'installation aux procédures de mise sur le marché	
12.	Locaux de la machine et des poulies		17.	Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012	
12.4	Interrupteur force motrice	S	«Référentiel» V 7		
13.	Machine				
13.1	Mécanismes	S			
13.2	Manoeuvre de secours manuelle	NS			
13.3	Manoeuvre électrique de rappel	S			
13.4	Protection des organes mobiles de transmission	S			
«Référentiel» V 7					